



**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

**Calendrier des séances ordinaire du conseil municipal
CHANGEMENT DE DATE DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2021**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par Le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

QUE considérant l'article 312.2 de la Loi sur les élections et référendums prévoit que les élus municipaux ne peuvent plus siéger 30 jours avant le jour du scrutin;

QUE la séance prévue au calendrier du 1^{er} novembre 2021 soit reportée au 15 novembre 2021.

DONNÉ À Wotton, ce 8^e jour du mois de septembre de l'an 2021.

MARCEL BOISVERT,

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, M. Marcel Boisvert, domiciliée à Sherbrooke certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint, en affichant aux deux (2) endroits désignés par le conseil, le 8e jour du mois de Septembre de l'an **2021**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 septembre 2021.

MARCEL BOISVERT,

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM